

## Procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024

**Convocation : 11 septembre**

**Membres du Conseil** : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Grentzinger Hardy, Mmes Sochet, Presles, , Devoucoux, Bouchot , Delcourt, Revillier.

**Absents excusés** : Mr Hardy, Mr Taillon, Mr sennepin

**Secrétaire de séance** : Mr Grentzinger

- **Demande de subvention au conseil départemental au titre du RCBCV**

Monsieur le maire rappelle que lors de la,

- **Séance du 27 janvier 2022 le conseil municipal à** : Approuver l'estimation les fiches actions réalisées par le bureau d'étude, Approuver le plan de financement, Solliciter l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années 2022 à 2026 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 3 000 000 € HT,

**Séance du 12 mai 2023 le conseil municipal à** : Modifier les actions de l'année 2023, Approuver le plan de financement, solliciter une subvention au conseil départemental au titre du programme reconquête centre bourg centre-ville, Autoriser Mr le maire à signer un avenant au contrat reconquête centre

Aujourd'hui il convient de modifier les actions prévues pour l'année 2024 à savoir :

- Créer un lotissement seniors -1er<sup>e</sup> tranche (acquisition maison pour démolition lotis sénior-traitement des extérieurs) MO 307 823.20 HT €.
- Regagner l'ancien bar restaurant pour 50 000 €.

Après discussion les membres du conseil municipal ; Approuvent la modification des actions pour 2024 ; Approuvent le plan de financement ci-joint ; Sollicitent pour cette action une subvention auprès du conseil départemental au titre du programme reconquête des centres villes et centre bourg ; Autorisent Mr le maire à signer l'avenant au contrat reconquête des centres bourgs et centres villes 2022-2026.

Monsieur le maire informe les membres l'assemblée que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'architecte le 6 septembre.

- **Communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire : commission Locale d'évaluation des charges transférées rapport du 25 juin transfert de compétences « médiathèques d'intérêt communautaire de Le Donjon, Dompierre sur Besbre et Varennes sur allier et « maison Jacques Cortez du donjon au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Monsieur le Maire informe qu'en date du 15 juillet 2024, le Président de la CLECT de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a transmis aux communes membres le rapport établi par la CLECT lors de sa réunion en date du 25 juin dernier.

Il rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en 2018 et en 2019 a délibéré pour confirmer l'intérêt communautaire en vue d'assurer la compétence en matière, notamment, de la « construction ou location d'un local, aménagement, entretien et gestion des médiathèques d'intérêt communautaire sur les communes de Le Donjon, Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier », ainsi que de la « construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé Jacques Cortez du Donjon ».

Ces transferts de compétences ont été réalisés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire indique que le rapport approuvé par les membres de la CLECT dresse :

- au regard du transfert de la compétence « construction ou location d'un local, aménagement, entretien et gestion des médiathèques d'intérêt communautaire sur les communes de Le Donjon, Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier »,
- le détail par commune des charges transférées et le montant des attributions de compensation pouvant être adopté par le conseil communautaire et applicable à la date effective du transfert,

- au regard du transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé Jacques Cortez du Donjon », le détail pour la commune des charges transférées et le montant des attributions de compensation pouvant être adopté par le conseil communautaire et applicable à la date effective du transfert.

Monsieur le Maire invite les conseillers à bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.

le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier ,

-approuve le rapport établi par la CLECT et annexé à la présente délibération proposant les évaluations des charges liées :

- au transfert de la compétence « construction ou location d'un local, aménagement, entretien et gestion des médiathèques d'intérêt communautaire sur les communes de Le Donjon, Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier », au 1er janvier 2024,
- au transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé Jacques Cortez du Donjon », au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

- **Fonds de solidarité Logement**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Le Conseil Départemental sollicite la commune pour participer au financement du fonds de solidarité logement, le concours de la commune pourrait permettre de concrétiser le droit au logement en aidant les personnes en difficultés, cet appel de fonds est une contribution visant à mutualiser les moyens de lutte contre la pauvreté et les exclusions au travers d'un dispositif obligatoire.

Après discussion, les membres de l'assemblée ; Décident de participer à hauteur de 1 € par habitant au financement du Fonds de Solidarité Logement, monsieur le Maire précise que la commune compte 1 394 habitants.

- **Point sur la rentrée**

Ecole primaire : 55 élèves

Classe 1 : 19 élèves ; 6 CP et 13 CE1 ; classe 2 : 17 élèves ; 12 CE2 et 5 CM1 ; classe 3 : 19 élèves ; 8 CM1 et 11 CM2

Ecole maternelle : 32 élèves

Classe 1 : 17 élèves : 15PS et 2 MS ; classe 2 : 15 élèves : 3 MS et 12 GS

Cantine : 70 élèves mangent chaque jour avec beaucoup de maternelle ; 43 élèves sont inscrits régulièrement en primaire et 27 en maternelle.

Garderie : Inscrits pour le matin 10 enfants ; inscrits pour le soir 21 enfants.

Depuis la rentrée environ 15 enfants fréquentent la garderie après l'école, pour le matin entre 5 et 10 enfants.

- **Décision Modification n°2**

Sur proposition de Mr me maire l'assemblée vote la décision modificative suivante : Tavaux de voirie 2024 programme 445 + 8 500 €, réfection cours de tennis programme 202403 art 212 - 8 500 € .

- Affaires diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée que le système de vidéoprotection est mis en service depuis le 6 septembre.

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu d'Agence Nationale du Sport qui indique que l'aide que nous avons sollicitée pour la requalification d'un cours de tennis en plateau multisport a été refusée, l'enveloppe régionale ne permettant pas de répondre favorablement à toutes les demandes.

Etude faisabilité photovoltaïque établie par le SDE 03, un rendez-vous a été demandé au SDE 03 .

Repas des anciens le dimanche 3 novembre.

Prévoir les fêtes de fin d'année

